

COLLEGE VAL D'ODON
30, rue De Cholet
49220 - LE LION D'ANGERS

Conseil d'Administration N° 5
Séance du 14 mars 2023

➤ **Membres à titre délibératif :**

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Gatica	<input type="checkbox"/> M. Bordage	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Leconte	<input type="checkbox"/> Mme Lefoul-Thomas
--	-------------------------------------	---	--

Représentants des parents d'élèves

<input type="checkbox"/> Mme Benoit	<input type="checkbox"/> M. Le Danff	<input type="checkbox"/> Mme Lenfant	<input checked="" type="checkbox"/> M. Moreau	<input checked="" type="checkbox"/> M. Piron
-------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	---	--

Représentant des collectivités et personnalités qualifiées :

<input type="checkbox"/> Mme Brichet	<input type="checkbox"/> M. Muhammad	<input type="checkbox"/> Mme Charraud	<input checked="" type="checkbox"/> M. Sauloup	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Bellier-Pottier
--------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------	--	---

Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation :

<input type="checkbox"/> Mme Brout	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gelot	<input checked="" type="checkbox"/> M. Lannezval	<input checked="" type="checkbox"/> M. Freychet	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Sauvage
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Ecuyer	<input type="checkbox"/> M. Verhulst			

Représentant des personnels ATSS :

<input type="checkbox"/> Mme Fresnay	<input type="checkbox"/> Mme Marzellier	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Menant
--------------------------------------	---	--

Représentants des élèves :

<input checked="" type="checkbox"/> Clémence Couriaut	<input checked="" type="checkbox"/> Amaury Delahaye	<input checked="" type="checkbox"/> Manon Delaunay
---	---	--

➤ **Membres à titre consultatif :**

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Avignon (agent comptable)

16 présents dont 15 votants

Le quorum (14 membres minimum) étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18 h00

Le secrétariat de séance est assuré par Mr Piron Pierre-Yves pour la partie administrative et pédagogique et par Mme Menant Christina pour la partie financière.

1 – Adoption du compte-rendu du précédent C.A.

Madame la Principale soumet aux membres du Conseil d'Administration l'adoption du compte-rendu du précédent CA en date du 06/02/2023.

Délibération n°45

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Affaires pédagogiques

Madame la Principale soumet aux membres du Conseil d'Administration la banalisation du mercredi matin 17/05/2023, en vue de l'organisation des oraux pour le Diplôme National du Brevet. Les élèves de 3^{ème} auront alors un statut de candidat et pourront sortir du collège s'ils le souhaitent. Les autres élèves n'auront pas cours.

Délibération n°46

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3- Compte financier 2022

Mme Avignon présente le cadre légal du compte financier.

Document établi par l'agent comptable qui récapitule les opérations de l'année passée. Il s'agit d'un bilan. Il reprend l'ensemble des dépenses et recettes, l'inventaire du stock alimentaire, la consommation des logements attribués par nécessité de service, les immobilisations. Il comporte un rapport de gestion, un rapport de l'agent comptable. Il s'agit des validations et ventilations du résultat de l'exercice comptable passé.

Départ à 18h15 : Mmes Sauvage et Ecuyer et M.Freychet - 12 votants

Ce compte doit être voté avant le 30 avril de l'année N+1. Il comporte 2 votes : l'approbation du compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice.

Mme Avignon présente les indicateurs financiers. Les 2 années passées ne sont pas des années à prendre en compte car non révélatrice de l'activité réelle du collègue. L'année 2022 a retrouvé un fonctionnement normal mais ce dernier a été dégradé par la crise énergétique et l'augmentation du coût des produits alimentaires.

En reprenant la comptabilité de l'établissement, Madame Avignon a constaté des discordances anciennes entre la comptabilité d'immobilisations et le logiciel de gestion des immobilisations (EGIMMO). Ces discordances ont été résolues, préalable impératif au passage à OPALE (nouveau logiciel de gestion).

Le résultat de l'exercice est négatif et s'élève à - 37 027.54€. Le niveau des réserves ayant fortement augmenté ces dernières années, il était nécessaire d'effectuer les achats prévus de longue date.

Mme Avignon souligne l'excellente récupération des créances des familles et le peu de créances en attente au 31 décembre de l'année. La situation financière de l'établissement est satisfaisante même s'il faudra rester vigilant quant aux charges de viabilisation et des charges de denrées.

Mme Leconte expose le rapport de gestion et revient sur les points particuliers qui ont marqué cette année 2022 et notamment les achats effectués qui ont conduit à faire baisser le niveau de réserves : véhicule de service, baby-foot, licences PRONTE et EDT, réalisation du document unique, mais aussi la prise en charge de vieilles créances de demi-pension en admission en non-valeur, le solde débiteur liés aux installations sportives antérieur à 2013.

Approbation des résultats de l'exercice 2022

Délibération n°50

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

La ventilation du résultat proposée et soumise au vote est la suivante :

653.62€ (excédent) au SRH
-37681.16 € (déficit) au service général

Approbation de la ventilation du résultat 2022 proposée

Délibération n°49

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3- Contrat copieur

Fin du contrat pour les copieurs au 30/09/2023. Le coût annuel actuel avoisine les 11 000€.

3 sociétés ont été sollicitées pour présenter une offre : Koesio / DBR / UGAP.

La demande concerne 2 copieurs en location sur 5 ans pour les enseignants et 1 copieur acheté pour l'administration (maintenance sur 5 ans demandée).

Les 3 offres ont été comparées et celle de la société DBR possède le meilleur rapport qualité/prix et prestations.

Le choix de la société DBR est soumis au vote.

Délibération n°51**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0****4- Bilan séjour en Italie**

Le séjour en Italie s'est déroulé du 5 au 10 février 2023. 63 élèves ont participé, accompagnés de 6 adultes. La participation des familles s'élevait à 420€.

Délibération n°48**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0****5- Dons FSE Italie et Paris**

Le FSE souhaite participer au financement des séjours et utiliser le bénéfice de ses ventes à cette fin. Ainsi un don de 2760€ est proposé pour le séjour en Italie

Délibération n°44**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

Un don de 2480€ est proposé pour le séjour à Paris.

Délibération n°43**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0****6- Crédits globalisés 2023**

Lors de la préparation budgétaire, la prévision de dépenses liées aux droits de reprographie a été calculée sur les tarifs en place depuis plusieurs années. Or, mi-décembre, nous avons été informés d'une augmentation. La somme prévue n'est donc plus suffisante. Mme Leconte demande l'autorisation de basculer la somme manquante (70.84€) des manuels scolaires vers les droits de reprographie. Ainsi les sommes disponibles seront de 556.26€ pour les manuels scolaires et de 1133.44€ pour les droits de reprographie.

Délibération n°42**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0****7- Décision budgétaire modificative**

Mme Leconte présente une DBM pour information qui a pour objet l'ouverture de lignes budgétaires permettant la gestion de l'accueil des allemands du 9 au 16 mai (1862.10€) et les sorties à Jublains pour les 6èmes (3171€).

Mme Leconte présente également une DBM pour vote afin de prélever les sommes qui permettront de financer l'acquisition de nouveaux matériels informatiques pour l'administration (5000€), réapprovisionner les crédits discipline des enseignants (1600€) et l'acquisition du photocopieur de l'administration qui sera immobilisé (5550€), soit un prélèvement de 12150€ sur les réserves du service général.

Sur les réserves de la restauration, un prélèvement de 16000€ est proposé pour l'acquisition de poubelles pour la cour (5000€), de matériel divers en cuisine (5000€) et de gros matériel d'entretien à immobiliser (6000€).

Si la DBM est validé, le fond de roulement s'élèvera alors à 88 125.82€.

Délibération n° 47

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

8- Marché électricité 2025

Le collège a été sollicité par le SIEML pour la souscription au marché pour la fourniture d'électricité à compter du 01/01/2025. A ce jour, la taille de ce groupement laisse craindre des tarifs moins compétitifs que ceux obtenus par le marché UGAP, qui s'étend sur l'ensemble du territoire français. Madame Leconte propose donc le renouvellement de l'adhésion au groupement UGAP « Electricité 2025 » pour une fourniture d'électricité sur une période de 3 ans à compter du 01/01/2025.

Délibération n°52

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Prochain CA le 4 mai 2023

Madame la Principale déclare l'ordre du jour épuisé et lève la séance à 20h.

Les secrétaires

M. Piron

Mme Menant

